

programme de formation professionnelle, mis sur pied en 1960 par le gouvernement Diefenbaker, pour constater que le gouvernement fédéral de l'époque s'est occupé d'un domaine négligé jusque-là. Les Canadiens peuvent aujourd'hui remercier le ciel que le gouvernement fédéral ait pris cette initiative. En approuvant le programme six mois après les autres provinces, le Québec a fait mentir ceux qui prétendaient que les gouvernements provinciaux n'adhéreraient pas à un programme fédéral en matière d'enseignement et n'accepteraient pas une aide fédérale à cet égard, même si la formule préconisée protégeait leur autonomie. Nous sommes en présence d'une contradiction que je ne parviens pas à élucider, et je ne vois pas comment le ministre des Finances peut le faire. J'aimerais bien que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social essaie de l'élucider car, il y a à peine quelques mois, nous avons eu un long débat sur l'assurance frais médicaux où il a été question de la compétence et de la susceptibilité des provinces. Mais parce que le parti libéral avait inscrit un article dans son programme électoral, il y a 40 ans, le gouvernement fédéral a déclaré qu'il instituerait un régime d'assurance frais médicaux sans rien imposer aux provinces. Il a dit qu'il en énonçait les principes directeurs.

Pendant tout ce débat, les honorables vis-à-vis qui représentent le Québec n'ont vraiment rien trouvé à redire à ces principes directeurs. Le gouvernement provincial pouvait adhérer au programme s'il le désirait, mais il n'y était pas contraint. Cette contradiction fondamentale fait que les Canadiens s'interrogent sur la politique de nos dirigeants et sur leur capacité de gouverner. Cette année, nous avons parlé de principes directeurs dans un domaine de responsabilité provinciale et deux ou trois mois plus tard à propos de l'enseignement, l'un des besoins sociaux impératifs dans notre pays, le gouvernement prend refuge derrière la constitution. Il prétend que ses mains sont liées et qu'il ne peut montrer la voie dans ce domaine. Non seulement il ne nous guide pas mais, ce qui est pire, il commence à se retirer d'un domaine où il jouait un rôle.

Le député de Queens a parlé du ministre du Travail du gouvernement antérieur, le député de l'Ontario, et du programme hardi qu'il a lancé en 1960 et auquel toutes les provinces se sont ralliées. Je me demande si les membres du comité se rendent vraiment compte de la portée de ce programme et du fait que toutes les provinces y ont participé à fond. Un des députés, à ma gauche, a dit que la participation fédérale entraînait plus de 600 millions de dollars. Pendant une période de

trois ans, on a accueilli 333,000 étudiants dans des écoles de formation professionnelle et technique.

• (3.50 p.m.)

Ma région ne compte pas parmi les plus industrialisées du pays, mais plusieurs écoles de formation professionnelle y ont été construites grâce à ce programme, il y a deux ou trois ans, et elles sont bondées. Malgré cette expansion, un grand nombre de candidats ont malheureusement été refusés ces deux dernières années. Voilà qui dénote l'état où se trouve le programme à l'heure actuelle, monsieur le président. Quoi qu'il en soit, où en serions-nous au Canada, aujourd'hui, si le gouvernement fédéral dirigé par mon parti n'avait pas pris certaines initiatives et n'avait pas fait preuve d'une grande prudence, afin de reconnaître non seulement les problèmes aux termes de la constitution et de mettre en œuvre un programme qui a su assurer une formation à 330,000 étudiants en deux ans et demi ou trois ans? Plus de 800 unités, nouvelles écoles et rajouts, ont été construits durant cette période, et plus de 1,200 millions de dollars ont été consacrés à ce programme de construction par les gouvernements fédéral et provinciaux.

J'estime que le besoin d'instruction et de main-d'œuvre spécialisée est encore plus grand de nos jours qu'il ne l'a jamais été. Malgré les problèmes de main-d'œuvre qui ont surgi, depuis deux ou trois mois, par suite de l'Accord sur l'automobile et dans d'autres secteurs, nous aurions été dans une position encore plus précaire si l'ancien gouvernement n'avait pris certaines initiatives. Le programme de formation professionnelle suffit à démontrer que là où un gouvernement fédéral est disposé à prendre une initiative et à montrer la voie, tout en respectant la compétence des provinces, ces dernières sont disposées aussi à suivre le mouvement et à combler le vide. En 1960, il y avait un vide; mais, par bonheur, le gouvernement du Canada a, à l'époque pris les dispositions voulues pour le combler.

Maintenant, nous nous retirons et nous relançons le problème aux provinces. Certaines d'entre elles peuvent faire une excellente besogne, mais d'autres ont à faire face à certains problèmes. La difficulté, c'est que le gouvernement fédéral n'assume pas la direction des affaires nationales. Je comprends facilement l'inquiétude du grand public quant à la distinction fondamentale que l'on fait entre les principes directeurs visant l'assurance frais médicaux et ceux qui concernent l'instruction. J'aimerais entendre le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale ou un autre vis-à-vis essayer d'expliquer l'appa-